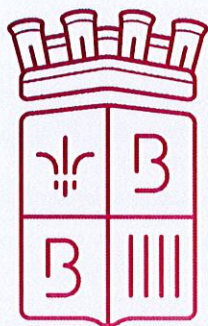


PA 083 023 19 0 0010 702



BRIGNOLES



LOTISSEMENT DES PERCE-NEIGES

MODIFICATION DU 23-10-2024

PROGRAMME DES TRAVAUX PA8

VU POUR ETRE ANNEXE A LA PRESENTE
AUTORISATION EN DATE DE CE JOUR,
BRIGNOLES,

LE 29 OCT. 2024

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
M. Philippe VALLOT

PREAMBULE

La ville qui est lotisseur a exécuté les travaux d'aménagement dans les règles de l'art, en vue d'assurer la parfaite viabilité des lots créés.

Elle est responsable de la bonne exécution et du bon entretien de la voirie et des divers réseaux.

L'ensemble des travaux décrits dans le programme de travaux du Permis d'aménager initial a fait l'objet d'une attestation de conformité en date du 10 aout 2021.

Le présent modificatif porte uniquement sur un changement du paragraphe « électricité » :

ELECTRICITE

Les travaux d'alimentation et de desserte du lotissement ont été exécutés d'après les prescriptions de ENEDIS.

Contrairement à la projection initiale, l'implantation d'un nouveau poste de transformation n'a pas été nécessaire. Aussi, l'emplacement initialement prévu, d'une surface de 25 m², a été additionné au lot 8.

L'alimentation des lots s'est faite sur des coffrets individuels type REMBT. Tous les câblages sont en souterrains.

